

Mise à jour: 22/04/2009 08:41

Opposition et santé publique

L'incinérateur de Québec doit passer au vert

(Journal de Québec) Régys Caron

Le Directeur de la santé publique de la région de Québec demande à la Ville de Québec d'accroître les mesures de contrôle des émissions aériennes provenant de l'incinérateur.

Comme l'incinérateur brûle 305 000 tonnes de déchets domestiques par année et qu'il est situé en milieu urbain, le Directeur de la santé publique (DSP) se dit préoccupé par les effets à long terme sur la santé des citoyens. Dans une lettre adressée au conseiller municipal Raymond Dion, responsable des dossiers environnementaux au comité exécutif de la Ville, le DSP François Desbiens y va d'une série de recommandations visant à diminuer les risques pour la santé.

M. Desbiens recommande la prise de mesures en continu des émissions aériennes provenant des cheminées de l'incinérateur. Une telle pratique coûterait 250 000\$ par année. Le Dr Desbiens recommande aussi à la Ville de réduire de 50% la quantité totale de déchets brûlés d'ici 15 ans. Auquel cas, la Ville devrait réduire de 10 000 tonnes par année le volume de déchets incinérés si elle devait suivre cette recommandation.

Cette demande apparaît peu réaliste, selon Raymond Dion. «Notre taux de recyclage des déchets est passé de 22% à 44% depuis 2002, mais le volume total de déchets continue à augmenter, signale-t-il. Et 40% du sac à déchets est composé de matières biodégradables.» Le DSP recommande aussi à la Ville de se doter d'un centre de compostage de déchets domestiques fermé.

Doubler les tests

Deux conseillers de l'opposition ont fait écho aux préoccupations de la DSP en déposant au conseil municipal un projet de résolution demandant à la Ville de doubler le nombre de tests d'échantillonnage d'air à l'incinérateur afin de prévenir les émanations de dioxines et de furanes dépassant les normes.

Dans leur proposition déposée au conseil, la conseillère Anne Beaulieu et son collègue André Demers, du Renouveau municipal de Québec, rappel-lent que les émanations de dioxines et de furanes provenant de l'incinérateur ont «largement» dépassé la norme, selon les résultats d'échantillonnages effectués les 10 et 11 septembre 2008. Ce dépassement avait été constaté pour des mesures prises 12 heures après le démarrage du four numéro 3, ajoutent-ils. Les dioxines et les furanes sont des polluants très toxiques émis notamment par la combustion à haute température.

Les conseillers Beaulieu et Demers demandent à la Ville de porter de quatre à huit par année le nombre d'échantillonnages à l'incinérateur et qu'au moins deux tests soient effectués en situation de démarrage des fours. Le démarrage du four numéro quatre en janvier n'a donné lieu à aucun dépassement, a signalé le conseiller Raymond Dion, grâce à l'utilisation d'une grande quantité de charbon actif.

Selon M. Dion, la Ville entend doubler les tests d'échantillonnage. Depuis quatre ans, la Ville de Québec a investi 61,5 millions de dollars à l'incinérateur pour en prolonger l'usage jusqu'en 2024.